



Commission Départementale en Arbitrage de Lot-et-Garonne

Réunion du 19 janvier 2026

PV n°5

Présidence : Sophian SEBBANI,

Excusé : Eric LARRIGAUDIERE,

Présents : Jacques REYNAERT, Ludovic LAPEYRIE, Arnaud SCHRODER (Président de la CDPA), Jean François GOUVEIA, David BRIVOIZAC, Léa MICHELET, Gilles BONTE, Michel DUBERNET, Jamal AMMARI

1/ Consultation de la CDA (par voie électronique)

Motif : demande de résiliation d'une licence d'arbitre

- Arbitre stagiaire concerné : M. C.C licence 2398020567 club du Tonneins FC.

- Rappel des faits : rencontre de D2 du 22 novembre 2025 entre Tonneins FC et l'AS Passage FC ;
Une bagarre a éclaté entre joueurs et spectateurs en fin de rencontre ;
Parmi les joueurs du Tonneins FC figure **un joueur/arbitre stagiaire** ;
Ce joueur a frappé à 2 reprises le visage d'un spectateur ;
Il a été exclu pour acte de brutalité par l'arbitre.

Le jeudi 15 janvier 2026, la commission de discipline l'a sanctionné de 10 matchs ; il a reconnu les faits.

Décision :

La CDA décide à la majorité (10 voix sur 11) de résilier la licence de cet arbitre stagiaire.

Prochaine CDA : vendredi 27 février 2026 à 19h à la SAMA (Marmande)

Le Président : **Sophian SEBBANI**

Le Secrétaire : **Jacques REYNAERT**